

Fiche descriptive responsabilité recherche

1 Laboratoire

1.1 Nom

Secteur

1.2 Association

Autres établissements

2 Informations générales

2.1 Type de responsabilité

 liste A

Codification

2.2 Intitulé

2.3 Co responsabilité

OUI / NON

2.4 Nombre de personnels

dont Lille 1

2.4.1 *dont chercheurs et enseignants-chercheurs*

2.4.2 *dont BIATOS*

2.4.3 *dont post-doc*

2.5 Support administratif /Secrétariat

OUI / NON

2.6 Support technique

OUI / NON

2.7 Autres éléments (4)

Montant du contrat ou des contrats gérés

 k€

Montant perçu par le laboratoire

 k€

Nombre de chercheurs ou enseignants-chercheurs impliqués

 personnes

Nombre de partenaires

 partenaires

3 Reconnaissance

 H TD

4 Attribution

Nom

Prénom

5 Remarques et commentaires

Liste A

Type de responsabilité	Codification
Autre	X
Direction de laboratoire	R1.1
Direction adjointe de laboratoire	R1.2
Responsabilité d'une grande équipe de recherche	R2
Responsabilité d'une plate-forme technologique ou d'un grand équipement	R3
Pilotage scientifique de projets de recherche	R4
Directeur d'école doctorale	R5.1
Directeur des Études Doctorales de Domaine	R5.2

Le financement des responsabilités de type 1 est assurée par l'université sur la base d'une dotation globale au laboratoire. Les autres reconnaissances sont prises en charge sur le budget du laboratoire.

La reconnaissance de type 4 ne peut se cumuler avec une rémunération sur contrat de recherche.

Procédure de mise en œuvre

Dotation de l'université

Chaque laboratoire est doté d'un crédit d'heures calculé sur la base de la nature expérimentale ou pas de ses activités et de ses effectifs.

Les responsabilités liées aux Écoles Doctorales (R5) sont reconnues.

Détermination du niveau de reconnaissance individuelle des responsabilités

Dans l'enveloppe de la dotation de l'université, chaque laboratoire fournit, après avis du conseil de laboratoire restreint au personnel permanent, la liste des personnels pour lesquels elle propose la reconnaissance de responsabilités de recherche (références R1 ou R3).

Des éléments quantitatifs sur la responsabilité sont fournis (taille de la structure, montant des investissements, des contrats, personnels en soutien à l'activité de recherche, ...).

La dotation de l'université peut être abondée par des ressources provenant de projets de recherche, afin de permettre la reconnaître la responsabilité de projets de recherche (référence R4).

Cette proposition est accompagnée d'information sur le projet : responsabilité dans l'exécution du projet, montant global du projet, montant perçu par le laboratoire, nombre de personnes et laboratoires impliqués.

Pour chaque personne, sont précisés le niveau total de reconnaissance (par multiple de 12h et dans la limite des 96h) attribué et la ligne ou les lignes (référence Rx) au titre de laquelle ou desquelles il est proposé.

Cette proposition est transmise aux composantes concernées pour avis sur l'impact en enseignement de l'intégration dans le service statutaire de tout ou partie de ces tâches.